



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT
DU LOGEMENT A.A. D. L

N° Identification fiscale : 000016001405697

DIRECTION REGIONALE SETIF

Sis à cité 1014 logements Sétif

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article n°65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale de L'amélioration et du Développement du Logement « AADL » Direction Régionale de Sétif, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au Concours National d'Architecture Restreint (maitrise d'œuvre) N°15/DRS/AADL/2026 du 01/06/2026, portant sur l'Etude et suivi des travaux de réalisation de 500 logements location-vente en TCE avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation sis au POS SAU3A, commune de Bazer Sakhra, wilaya de Sétif. Programme Logements location-vente AADL 03 Tranche 300 000/ZONE 02, que ce dernier a donné lieu au résultat suivant :

Attributaire provisoire du marché	Désignation du projet	Montant de l'offre DA/TTC	Notation		Délai	
GROUPE CNERU "CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES APPLIQUEES EN URBANISME" NIF : 09991600085743800000	Etude et suivi des travaux de réalisation de 500 logements location-vente en TCE avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation sis au POS SAU3A, commune de Bazer Sakhra, wilaya de Sétif.	57 613 500,00	Offre Technique	10,50	partie fixe 04 mois	partie variable 40 mois
			Offre Prestations	56,44		
			Offre Financière	20		
			Note Globale	86,94		

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres Techniques et Financières, sont invités à se présenter au niveau de la Direction Régionale AADL de Sétif, sise Cité 1014 Logements Sétif, au plus tard Trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou la presse électronique agréée ou le portail électronique des marchés publics.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, au niveau du siège du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire sis à Ain Allah, Dely Ibrahim – Alger, dans les Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marchés, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux ou la presse électronique agréée ou le portail électronique des marchés publics.

Si les dates limites sus-indiquées coïncident avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal, elles sont tacitement reportées au première jour ouvrable.